Objekttyp:	Advertising
Zeitschrift:	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band (Jahr):	32 (1985)
Heft 9	
PDF erstellt	m: 03.06.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

tructeurs de milice seront assurés de garder leurs droits acquis; en d'autres termes, il ne sera pas question de réductions, quelles qu'elles soient. Les montants accordés aux chefs (fr. 16.-), aux chefs de classe (fr. 14.-) et aux aspirants-instructeurs (fr. 11.-), restent les mêmes, ceux-ci continuent également de recevoir un billet entier par jour ainsi que le supplément d'instruction. S'agissant de l'indemnité supplémentaire pour les travaux de préparation et de clôture des cours, il y aura pour les chefs locaux et les comptables une limitation en ce sens qu'ils ne seront autorisés à la percevoir qu'à compter du 6° jour de service de l'année civile, car les personnes investies d'une fonction – la chose est nouvelle – ne reçoivent plus d'autres suppléments, en plus de leur indemnité de fonction.»

Les autorités des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et Argovie ont confirmé aux présidents des associations intéressées d'instructeurs de la protection civile qu'à défaut d'instructeurs de milice, il ne serait pas possible du tout d'atteindre les objectifs d'instruction. C'est la raison pour laquelle ces cantons entendent naturellement conserver les montants d'indemnité actuels. D'autres offices

Participaient à la discussion:

- Trudy Hölzle, présidente de l'Association des instructeurs de la protection civile de Bâle-Campagne. Cette association, qui a deux ans d'âge, compte 75 membres pour un total de 200 instructeurs de milice.

Alfred König, président de l'Association des instructeurs de la protection civile de Bâle-Ville. Cette association a été fondée il y a six ans. Elle compte 108 membres pour un total de 160 instructeurs de milice.

Werner Erdin, président de l'Association des instructeurs de la protection civile d'Argovie. Cette association a été créée en 1973. Elle compte 310 membres pour un total de 400 instructeurs de milice.

Peter Walther, vice-président de l'Association des instructeurs de la protection civile de Soleure. Cette association, qui n'a qu'un an d'âge, compte 86 membres pour un total de 300 instructeurs de milice.

cantonaux montrent également de la bienveillance à l'égard des demandes des instructeurs à temps partiel; çà et là, on a déjà constitué des groupes de travail pour examiner ces questions. Dans tous les cas, les centres régionaux d'instruction ou même des communes de certains cantons devront trancher ce nœud gordien.

Les instructeurs espèrent que la Confédération réexaminera le projet présenté et ne le mettra pas en vigueur dans la forme actuelle. «La Confédération devrait maintenir la possibilité d'accorder des indemnités uniformes», tel est l'avis des porte-paroles des instructeurs.

Traitement différent:

 Degré de fonction 9: Solde 4.50 fr./ jour et indemnité 25 fr./jour.

 Degré de fonction 7: Solde 6.50 fr./ jour et indemnité 25 fr./jour.

Degré de fonction 5: Solde 11 fr./ jour et indemnité de 25 fr./jour.

Qu'en pensezvous, chères lectrices et chers lecteurs?

Votre opinion intéresse les participants à l'entretien ci-dessus. Envoyez-nous votre point de vue à l'adresse suivante: Rédaction Protection civile «Fonction de milice» Case postale 2259 3001 Berne

Impressum

Herausgeber / Editeur / Editore Schweizerischer Zivilschutzverband Union suisse pour la protection civile Unione svizzera per la protezione civile Postfach 2259, 3001 Bern

Zentralpräsident / Président central / Presidente centrale

Professor Dr. Reinhold Wehrle

4524 Günsberg SO Präsident der Informations- und Redaktions-

kommission

Président de la Commission de rédaction

et d'information

Charles A. Reichler, 1701 Fribourg

Presidente della Commissione stampa e redazione

Zivilschutz Protezione civile Protection civile

Beglaubigte Auflage (WEMF) 25068 Exemplare Edition contrôlée (REMP) 25068 exemplaires Edizione controllata (WEMPF) 25068 esemplari

Redaktion / Rédaction / Redazione

Heinz W. Müller, Schweizerischer Zivilschutzverband, Postfach 2259, 3001 Bern, Telefon 031 25 65 81

Vogt-Schild Inseratendienst, Kanzleistrasse 80, Postfach, CH-8026 Zürich, Telefon 01 242 68 68, Telex 812 370

Abonnement: Fr. 35.– für Nichtmitglieder (Schweiz)
Abonnement: Fr. 35.– pour non-membres (Suisse)
Abbonamento: Fr. 35.– per non membri (Svizzera)
Einzelnummer / Numéro individuel / Numero separato Fr. 4. Fr. 45.- (estero)

Druck und Versand / Impression et expédition / Stampa e spedizione Vogt-Schild AG, Druck und Verlag, CH-4501 Solothurn, Telefon 065 247 247 Inseratenverwaltung / Administration des annonces / Amministrazione inserzioni

Fr. 45.– (Ausland) Fr. 45.– (étranger)

Errscheinungsweise / Parution / Apparizione zwölfmal jährlich (3 Doppelnummern) 12 numéros par an (3 numéros doubles) 12 numeri all'anno (3 numeri doppi)

Les lits de protection civile ACO vous font dormir notre stand d'exposition. Venez voir comme il faut!

ils sont adaptés à leur fonction: les nouveaux lits COMODO superposables correspondent à toutes les exigences de la protection civile.

leur matériel est adéquat: construction en tubes d'acier rigides munis d'un système de fixation par fiches permettant une utilisation variée. Garniture de lit individuelle interchangeable.

ils sont conformes aux prescriptions de l'OFPC: à l'épreuve des chocs de 1atm. et subventionnés par l'OFPC.

ils sont intéressants pour les budgets: avec toute la gamme des services, y compris l'ensemble des conseils à la clientèle.

ACO équipe avantageusement les abris de PC.



Mobilier de protection civile ACO Allenspach & Co AG Untere Dünnernstrasse 33 4612 Wangen bei Olten Tél. 062 32 58 85

Volant détachable INFO-PC

Veuillez m'(nous) adresser s.v.p. des informations sur les lits de protection civile ACO superposables. Merci.

Nom:

Téléphone:

Adresse:

Commune: